



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logiciels

Question écrite n° 26185

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer de lui indiquer le coût représenté par l'achat de logiciels informatiques pour la RATP pour les années 2001 et 2002. Il souhaite également savoir quelles mesures ont été prises pour favoriser l'utilisation de logiciels libres, tels que Linux, à la RATP.

Texte de la réponse

Les dépenses comptabilisées pour l'achat de logiciels informatiques (licences de systèmes d'exploitation, de systèmes de gestion de bases de données ou droits d'outils de développement ou d'outils bureautiques qui constituent, notamment, le domaine couvert par les produits libres) par la RATP sont : en 2001 : 1,92 million d'euros ; en 2002 : 2,36 millions d'euros ; prévision 2003 : 2,10 millions d'euros. Afin de favoriser l'utilisation de produits libres, qui constitue un axe d'amélioration de sa performance économique, la RATP a inscrit Linux et les produits Apache et PHP (du monde Internet) dans son cahier des clauses techniques générales applicables aux fournitures et réalisations informatiques. D'autres préconisations de produits libres ont été décidées pour les systèmes de gestion des bases de données (MYSQL notamment). Elles seront effectives dès début 2004. Ces préconisations restent, encore aujourd'hui, de portée limitée. Trois critères essentiels guident en effet les choix de la régie pour décider de leur mise en oeuvre : maturité et pérennité des produits préconisés, la durée de vie moyenne des systèmes informatiques étant supérieure à dix ans ; exploitabilité sur des architectures performantes (temps de réponse, durée des traitements par lots, etc.) ; capacité de la RATP (et intérêt pour elle) à constituer un pôle de compétence concernant le produit libre préconisé pour en assurer le support technique.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26185

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7764

Réponse publiée le : 6 janvier 2004, page 112